

PARTICIPEZ AU VOTE PAR ANTICIPATION

Le dimanche 29 octobre 2017, entre 12 h et 20 h,
c'est le vote par anticipation.

POUR VOTER, VOUS DEVEZ :

1. Avoir la qualité d'électeur
2. Être inscrit sur la liste électorale
3. Vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
 - votre carte d'assurance maladie;
 - votre permis de conduire;
 - votre passeport canadien;
 - votre certificat de statut d'indien;
 - votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Adresse du bureau de vote par anticipation :

Districts 1, 2, 3, 4, 5 et 6
École Val-des-Monts
872, rue de l'École, Prévost (Qc) J0R 1T0

SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

Le dimanche 5 novembre 2017, entre 10 h et 20 h,
c'est le jour du scrutin.

POUR VOTER, VOUS DEVEZ :

1. Avoir la qualité d'électeur
2. Être inscrit sur la liste électorale
3. Vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
 - votre carte d'assurance maladie;
 - votre permis de conduire;
 - votre passeport canadien;
 - votre certificat de statut d'indien;
 - votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Adresses des bureaux de vote :

DISTRICTS 1 et 2
École du Champ-Fleuri
1135, rue du Clos-Toumalin
Prévost (Qc) J0R 1T0

DISTRICT 4
Centre culturel et communautaire
794, rue Maple
Prévost (Qc) J0R 1T0

DISTRICT 3
École des Falaises
977, rue Marchand
Prévost (Qc) J0R 1T0

DISTRICTS 5 et 6
École Val-des-Monts
872, rue de l'École
Prévost (Qc) J0R 1T0



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**